



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DES INVESTISSEMENTS (TIFI) DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 52^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

THÈME : « CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE EN RAPPROCHANT LE PARLEMENT DES CITOYENS ».

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de soumettre une motion demandant à cette Assemblée Plénière d'adopter le Rapport de la Commission Permanente du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements (TIFI), qui est présenté à la 52^{ème} Assemblée Plénière du Forum Parlementaire de la SADC, déposé sur le bureau de la Chambre le 5 décembre 2022.

TABLE DES MATIERES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION	1
2.0 MANDAT SPÉCIFIQUE DE LA COMMISSION PERMANENTE	1
3.0 NOMBRE ET DATES DES RÉUNIONS.....	1
4.0 CONTEXTE.....	1
5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS	2
5.1 Présentation de M. Levi Singh, Responsable de la politique régionale de SRHR Africa Trust	2
5.2 Résumé de la présentation de M. Jacob Makambwe, Secrétaire général de la Southern Africa Cross Border Traders' Association [l'Association des commerçants transfrontaliers d'Afrique australe].....	4
5.2.1 Cadre régional.....	4
6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	5
7.0 CONCLUSION.....	8
8.0 ANNEXES	9

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Comité était composé des Membres suivants :

1.	Hon. Dithapelo Keorapetse, Vice-Président	Botswana
2.	Hon. Ruth Mendes	Angola
3.	Hon. Leon Mukendi Tumba	RDC
4.	Hon. Sén. Isaac Mmemo Magagula	eSwatini
5.	<i>(Nom à préciser)</i>	Lesotho
6.	Hon. Denis Namachekecha	Malawi
7.	Hon. Marie Joanne Sabrina Tour	Maurice
8.	Hon. Donovan Jimmy Getrude Johnny	Madagascar
9.	Hon. Carlos Moreira Vasco	Mozambique
10.	Hon. Vipuakuje Muharukua	Namibie
11.	Hon Audrey Vidot	Seychelles
12.	Hon. Ntombovuyo Veronica Mente-Nkuna	Afrique du Sud
13.	Hon. Dr Alfred James Kimea	Tanzanie
14.	Hon. Kalalwe Mukosa	Zambie
15.	Hon. Anele Ndebele	Zimbabwe

2.0 MANDAT SPÉCIFIQUE DE LA COMMISSION PERMANENTE

La Commission Permanente du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements (TIFI) tire son mandat de la Règle 42, alinéa (b), du Règlement intérieur du FP-SADC.

3.0 NOMBRE ET DATES DES RÉUNIONS

La Commission a tenu une réunion par vidéoconférence sous forme d'une audition publique le samedi 26 novembre pour examiner le sujet suivant : « Consolider la démocratie en rapprochant le Parlement des citoyens ».

4.0 CONTEXTE

Depuis sa création, le Forum parlementaire de la SADC œuvre en faveur de la promotion de la coopération et de la diplomatie interparlementaires en Afrique australe. La collaboration au niveau parlementaire est essentielle car elle tend à s'appuyer sur les similitudes existantes entre les intérêts nationaux des pays individuels et les intérêts régionaux de la communauté et à réduire les différences. Les citoyens de la région ont toujours été à l'avant-plan des efforts du Forum. Dans cette optique, le Forum a travaillé sérieusement pour recueillir les souhaits des citoyens de la SADC et c'est ce qui a guidé l'orientation des activités de l'institution. Cela était conforme aux principes fondamentaux d'une démocratie qui reposait sur la volonté du peuple exprimée par un organe représentatif comme le Parlement. De cette façon, le Forum a veillé à ce que son

travail reste pertinent et synchronisé avec les aspirations des habitants de la région.

Conformément à la volonté du Forum d'approfondir la démocratie participative, il était opportun pour les parlementaires de la région d'organiser une interaction directe avec les citoyens de la SADC afin d'avoir une meilleure appréciation des questions d'intérêt régional et d'en discuter au niveau du Forum. Alors que le Forum était en train de se transformer en un Parlement régional consultatif et délibératif de la SADC, il était nécessaire d'organiser une interaction plus profonde et plus efficace avec les citoyens pour renforcer leur confiance dans les avantages découlant de la participation de parlementaires au niveau national et régional. La Commission Permanente du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements (TIFI) a donc convoqué une audition publique pour donner l'occasion d'un dialogue direct aux citoyens de la SADC ou aux représentants des citoyens dans le but de saisir les questions actuelles et émergentes qui étaient d'actualité dans le contexte des conditions socio-économiques actuelles.

5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS

La Commission a suivi deux présentations de SRHR Africa Trust (SAT) et de la Southern Africa Cross Border Traders Association (SACBTA). Un résumé de chacune des présentations est présenté ci-dessous.

5.1 Présentation de M. Levi Singh, Responsable de la politique régionale de SRHR Africa Trust

La présentation a porté sur l'importance des visas et des échanges commerciaux et sur les raisons pour lesquelles ils sont importants pour les citoyens. Le présentateur a commencé sa présentation en partageant l'expérience d'un groupe de jeunes dont il faisait partie et qui n'a pas réussi à obtenir de visas pour faciliter le voyage vers un État Membre de la SADC, ce qui a entraîné l'annulation de la mission. M. Singh a exprimé des préoccupations à savoir que, si les citoyens de la SADC ne pouvaient pas voyager librement dans la région de la SADC et en Afrique de l'Est, il n'y avait aucun espoir de libre-échange, et notamment pour la circulation des médicaments et d'autres produits essentiels sur le continent.

Il a souligné que depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19, les inégalités flagrantes sont devenues évidentes pour le monde entier, l'Afrique étant reléguée à la fin de la file d'attente pour les kits de test COVID, les vaccins et les médicaments pour le traitement de COVID. Le mépris des pays du Nord et des régions les plus riches du monde pour les vies africaines était terrifiant et immoral.

M. Singh a rappelé qu'au plus fort de la pandémie du syndrome de l'immunodéficience acquise (sida), les militants africains, alignés sur la société civile du monde entier, se sont battus pour obtenir des antirétroviraux (ARV) afin

de maintenir les gens en vie. La plupart des pays africains luttent chaque année contre la puissance de l'industrie pharmaceutique et son emprise sur la propriété intellectuelle des médicaments essentiels pour maintenir les Africains en vie et en bonne santé.

M. Singh a expliqué que le manque de capacité de fabrication devenait surtout un sujet d'actualité lors des pandémies et des crises. Pour insister sur ce point, il a démontré que les préservatifs étaient un outil unique offrant une triple protection contre le VIH, les IST et les grossesses non désirées, mais que l'écart entre le nombre total des préservatifs disponibles et la demande annuelle dans toute l'Afrique subsaharienne était de 3 milliards de préservatifs. Une étude de faisabilité réalisée en 2016 par le Secrétariat de la SADC a révélé que le marché total des préservatifs masculins de la SADC était estimé à 4 milliards d'unités d'une valeur supérieure à 105 millions de dollars US. Il a ajouté en expliquant que neuf préservatifs sur dix disponibles dans la SADC ont été importés, et seulement cinq pays à travers le continent ont fabriqué leurs propres préservatifs, dont trois dans la région de la SADC à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie. Cependant, ces cinq fabricants ont fabriqué et fourni moins de 10 % de la demande des préservatifs sur le plan continental. Malheureusement, seules quelques marques de préservatifs fabriquées localement répondent aux normes de préqualification fixées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En ce qui concerne le commerce, le présentateur a rappelé que les biens ne pouvaient être produits en Afrique s'ils ne bénéficiaient pas d'une libre circulation pour l'importation et l'exportation à travers le continent. L'accord pour la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) crée désormais, du point de vue théorique, un marché de 1,3 milliard de personnes, et un marché estimé à 2,2 milliards de personnes d'ici 2050. Avec un marché aussi vaste, les fabricants pourraient théoriquement être en mesure d'être compétitifs en bénéficiant d'importantes économies d'échelle, de gamme et de la diversification. Toutefois, pour y parvenir, il est nécessaire de prendre des mesures délibérées, audacieuses et réfléchies.

M. Singh a appelé à une aide qui fonctionne et travaille en collaboration avec les Africains pour maintenir les gens en vie, mais dans un cadre qui bâtit la durabilité pour la santé à long terme du continent en soutenant la fabrication locale et non une aide qui fait implorer les marchés nationaux.

En conclusion, le présentateur a plaidé pour l'inclusion des jeunes dans le développement des cadres législatifs régionaux ainsi que dans le nouveau centre de financement de la santé émergeant pour la région où de telles décisions doivent être prises.

5.2 Résumé de la présentation de M. Jacob Makambwe, Secrétaire général de la Southern Africa Cross Border Traders' Association [l'Association des commerçants transfrontaliers d'Afrique australe]

Lors de l'audition publique, la Commission Permanente du TIFI a suivi et examiné une présentation de M. Jacob Makambwe, Secrétaire général de la Southern Africa Cross Border Traders Association. La présentation de M. Makambwe a mis en exergue diverses questions clés, comme le montre la synthèse ci-dessous.

M. Makambwe G a expliqué que plus de 80 pour cent des femmes participaient activement au commerce transfrontalier informel en Afrique australe. Il a noté que la précieuse contribution des femmes commerçantes informelles au commerce en Afrique subsaharienne restait largement méconnue.

Il a expliqué que le projet du Centre de l'Afrique australe pour le commerce de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a commandé une étude sur les femmes pratiquant le commerce informel transfrontalier en Afrique australe. Dans le cadre de la stratégie d'intégration du genre du Centre pour le Commerce et des efforts d'amélioration de la facilitation du commerce, l'étude a examiné les contraintes, les défis et les opportunités rencontrés par les femmes impliquées dans le commerce transfrontalier informel.

À l'heure actuelle, le système commercial formel en Afrique est extrêmement encombrant car il présente les délais douaniers les plus longs au monde, avec une moyenne de plus de douze jours, soit plus de trois fois la moyenne de l'Europe occidentale. Malheureusement, une grande partie du commerce subsaharien implique d'intrépides vendeuses et vendeurs informels transfrontaliers (ICBT), qui sont pour la plupart des femmes. Comme l'a reconnu le Centre pour le Commerce, on estime que les femmes représentent 70 pour cent des commerçants transfrontaliers informels dans la région de l'Afrique australe. Par voie de conséquence, la réduction des contraintes et des défis auxquels sont confrontées les femmes dans le commerce transfrontalier informel dans la région, notamment aux postes frontières, contribuerait non seulement à faciliter les échanges commerciaux mais aussi à promouvoir l'égalité entre les sexes et à réduire la marginalisation des femmes¹.

5.2.1 Cadre régional

Le présentateur a en outre informé la réunion que plusieurs instruments politiques existaient au niveau régional et ont contribué à la progression du commerce transfrontalier informel dans la région de l'Afrique australe. Figurent parmi ces instruments ceux qui sont décrits ci-dessous.

¹ Women Cross Border Traders in Southern Africa; Contributions, Constraints and Opportunities in Malawi and Botswana. Dr Rae Lesser Blumberg, Joyce Malaba and Lis Meyers, 2016.

a) **Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement**

Le protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement prévoyait l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes par le biais d'une législation, de politiques, de programmes et de projets tenant compte de la dimension du genre. Le protocole a été révisé en 2016 pour aligner ses objectifs sur divers objectifs sur le plan mondial et les nouveaux enjeux et questions émergentes.

L'article 17 du Protocole, qui prévoit le renforcement des moyens économiques, était l'une de ses dispositions clés. L'article prévoyait que les États parties adopteront des politiques et édicteront des lois qui assureront aux femmes comme aux hommes l'égalité d'accès, de profits et de possibilités dans les domaines du commerce et de l'entrepreneuriat en tenant compte de la contribution des femmes dans les secteurs formel et informel.

b) **Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2020-2030**

La réunion a été informée que le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2020-2030 était un plan stratégique décennal qui représentait une tentative ambitieuse de définir la meilleure façon pour la SADC de progresser vers la Vision 2050 de la SADC au cours des dix prochaines années. L'une des principales interventions, parmi d'autres, de l'objectif stratégique numéro quatre du Plan Stratégique était de développer des instruments stratégiques de commerce transfrontalier pour faciliter l'augmentation des échanges commerciaux des MPME.

La Commission a noté que, malgré l'existence de cadres politiques au niveau régional, les commerçants transfrontaliers, dont la majorité sont des femmes, continuent de faire face à de nombreux défis, notamment le harcèlement sexuel, le manque d'informations adéquates sur les procédures douanières et les informations sur les nouveaux développements, y compris l'accord pour la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf), et de nombreux autres obstacles non tarifaires. Les commerçants transfrontaliers sont également confrontés à des difficultés d'accès au financement pour recapitaliser leurs entreprises, entre autres défis.

6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Suite aux présentations, la Commission :

- i. **A NOTÉ** que le petit commerce transfrontalier, qui est souvent caractérisé par un plus grand nombre de femmes, a de larges ramifications en matière de pauvreté, d'emploi, de sécurité alimentaire et d'autres aspects du développement.

- ii. **A NOTÉ EN OUTRE** que si des programmes commerciaux efficaces et fonctionnels sont nécessaires pour relever les divers défis auxquels sont confrontés les commerçants transfrontaliers informels, ils sont insuffisants.
- iii. **S'EST RAPPELÉE** que le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement (2016) prévoyait l'autonomisation des femmes, l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes par le biais d'une législation, de politiques, de programmes et de projets tenant compte de la dimension du genre.
- iv. **A FÉLICITÉ** la SADC pour les délibérations approfondies sur les questions de valeur ajoutée et de promotion de l'industrie lors de son 42^e Sommet Ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement qui s'est tenu en août 2022 autour du thème : « *Promouvoir l'industrialisation par le biais de l'agro-industrie, de la valorisation des minéraux et des chaînes de valeur régionales pour une croissance économique, inclusive et résiliente* ».

Compte tenu de ce qui précède, le Commission recommande, par conséquent, que la 52^{ème} Assemblée plénière :

- a) **APPELLE** les pays de la SADC à explorer des initiatives et des recherches conjointes avec d'autres pays de la région afin d'accroître la production des préservatifs et de combler le déficit annuel actuel de 3 milliards de préservatifs en Afrique subsaharienne et d'améliorer l'accès aux préservatifs.
- b) **EXHORTE** les États de la SADC à mettre en place des chaînes de valeur pharmaceutiques compétitives et résilientes afin de garantir la sécurité des produits, étant donné que la plupart des pays de la SADC sont actuellement des importateurs nets des produits médicaux et pharmaceutiques et que cela représente un risque pour la santé de la population régionale ;
- c) **ENCOURAGE** le Forum Parlementaire de la SADC, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC et les gouvernements de la SADC, à plaider avec vigueur en faveur de l'opérationnalisation du centre de financement de la santé proposé, afin d'accélérer les efforts en faveur d'une sécurité régionale pérenne des produits de santé et d'une couverture sanitaire universelle grâce à un financement durable de la santé.
- d) À la lumière de la population croissante des jeunes, **INVITE** les États Membres de la SADC à s'assurer qu'il y ait une mobilisation complète et significative des jeunes dans toutes les discussions relatives à la

régionalisation et à la transposition de l'Accord pour la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf).

- e) **IMPLORE** les gouvernements de la SADC à mettre en place des mesures concrètes ainsi qu'un ensemble d'interventions qui s'attaquent directement aux défis du commerce transfrontalier tels que les infrastructures, la sécurité et la lourdeur des exigences commerciales qui ont un impact direct sur le coût des échanges.
- f) **ENCOURAGE** les États Membres à intensifier le flux et l'échange d'informations entre les commerçants afin d'éliminer les retards inutiles aux postes frontières. **EXHORTE EN OUTRE** les gouvernements de la SADC à renforcer les mécanismes d'élimination et de déclaration des obstacles non tarifaires au niveau régional.
- g) **CHARGE** le Secrétariat du FP-SADC de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat de la SADC et d'autres partenaires régionaux pour sensibiliser les citoyens et les Parlementaires au Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement (2016) et aux questions clés connexes sur la législation, les politiques et les programmes tenant compte de la dimension du genre, la Vision 2050 de la SADC et le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2020-2030.
- h) **IMPLORE** le FP-SADC, en collaboration avec les Parlements nationaux et la société civile, à renforcer les mécanismes de suivi et à veiller à ce que les gouvernements respectifs de la SADC conçoivent et mettent en œuvre des politiques commerciales qui favorisent le développement inclusif, comme l'intégration de la dimension de genre.
- i) **INVITE** les États Membres de la SADC à renforcer avec vigueur leurs capacités en matière d'ajout de la valeur et de la valorisation des minéraux afin de minimiser les coûts économiques découlant de l'exportation des produits non finis et de tirer parti des avantages intrinsèques tels que les possibilités d'emploi, le développement des industries connexes, etc.

7.0 CONCLUSION

La Commission note que la réalité dans la région est que le secteur financier continue à fournir des services et produits financiers non inclusifs qui ne soutiennent pas de manière adéquate la croissance des petites et moyennes entreprises et des commerçants transfrontaliers, dont la plupart sont des femmes et des jeunes. La Commission souligne le rôle que joue le petit commerce transfrontalier, en particulier chez les femmes et les jeunes, dans la création des revenus (recettes) pour les ménages, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, ainsi que son impact sur la réduction des inégalités. Toutefois, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'ajouter de la valeur et d'exporter des produits finis (manufacturés).

La Commission souhaite exprimer sa gratitude aux personnes ressources et aux citoyens de la SADC pour leurs participation et commentaires lors de l'audition publique, ainsi qu'aux parlements nationaux, sans le soutien desquels le travail de la Commission n'aurait pas été mené à bien.

8.0 ANNEXES

Annexe I - Liste des Fonctionnaires

Du Forum Parlementaire de La SADC

Ms Boemo M Sekgoma, Mme Yapoka Mungandi,	Secrétaire Générale Directrice - Administration, Finances et Ressources Humaines
Mme Clare Musonda M. Sheuneni Kurasha	Directrice, Gouvernance d'Entreprise Gestionnaire de Programme - Démocratie, Gouvernance et Droits de l'Homme
Mme Luziela Fernandes	Secrétaire de la Commission - Caucus Parlementaire Régional des Femmes (RWPC)
Mme Agnes Lilungwe	Assistante personnelle auprès de la Secrétaire Générale
Mme Paulina Kanguatjivi M. Toivo Mwaala	Agente adjoint à la Procédure et Coordinatrice Comptable adjoint

Parlements Nationaux

Mme Veronica Ribeiro	Angola
Mompoloki Mosheti	Botswana
Jabulile Malaza	eSwatini
Mme Liva N H Raharison	Madagascar
M. Bao T Ratahirisoa	Madagascar
Jaime Numaio	Mozambique
Maria Moombola	Namibie
Akhona Dlomo	Afrique du Sud
Edna K. Zyambo	Zambie
Ifoma I Mulewa	Zambie
Betty Zulu	Zambie
M. Cleopas Gwankara	Zimbabwe

Rapporteur

Mme Edna K. Zyambo	Secrétaire de la Commission - la Commission Permanente du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements (TIFI)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Modératrice et Spécialiste des Medias

Mme Bibiche Muzeke	RDC
--------------------	-----

Annexe II - Présentateurs

M. Jacob Makambwe

Secrétaire Général – Southern African Cross
Boarder Traders Association

Levi Singh

Responsable de la politique régionale - SRHR
Africa Trust

Hon. Dithapelo KEORAPETSE
VICE-PRESIDENT

Ms. Edna K ZGAMBO
SECRETÁRIO da COMISSÃO